

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-058 du 14 Mars 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze mars à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY - J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – M. BECQUES – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – V. GRANDIN – X. LEROUX – D. TABARY – H. COPIN – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN - J. DESCAMPS – D. BEDU – M. DELAUTRE – Ch. HEMAR – I. LESAGE

M. J. MAHIEU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. J. LAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. A. THILLET,
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.-Cl. BOUTTEMY,
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,
M. D. BEDU, absent et excusé, a été suppléé par M. R. RICHARD,

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DENNE
M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE,
M. Ch. HEMAR, absent et excusé, a donné pouvoir M. J.J. COTTEL,

Objet : **Zone d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND**
 Cession de terrains à la S.C.I. « La Rose des Vents

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière de Développement Economique et, dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la création de la Zone d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND.

Monsieur le Président expose ensuite le projet mené par la Société GEDINOR qui envisage d'étendre son activité en construisant de nouveaux bâtiments de stockage.

Monsieur le Président rappelle ensuite la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME en date du 26 avril 2010 qui avait accepté la cession des terrains nécessaires à ce développement.

Monsieur le Président détaille les parcelles qui doivent faire l'objet de cette cession et précise qu'il s'agit de la parcelle ZC 195 d'une contenance de 2 hectares 1 are 94 centiares, de la parcelle ZC 193 pour une contenance de 41 ares 84 centiares et de la parcelle ZC 178 pour une contenance de 61 ares 50 centiares.

Monsieur le Président donne lecture de l'avis émis sur la valeur vénale de ces terrains par le service des Domaines qui fixe le prix de cette valeur à 8 € HT/m².

Monsieur le Président propose de faire droit à la demande de la Société GEDINOR qui souhaite que les terrains fassent l'objet d'une cession à la S.C.I. « La Rose des Vents » qui a été créée spécialement à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le projet d'extension de la Société GEDINOR sur le site de la Zone d'Activités d'ACHIET-LE-GRAND,
- d'approuver la cession des parcelles ZC 178 – ZC 193 et ZC 195 pour les contenances précitées au prix de 8 € HT/m² à la Société Civile Immobilière « La Rose des Vents »,
- de confier le soin à l'Etude de Maître BRETTE, Notaire à BAPAUME, de rédiger les actes notariés,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces cessions.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 14 Mars 2014 et transmission en Préfecture le 14 Mars 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 14 Mars 2014 et transmission
en Préfecture le 14 Mars 2014

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

2014-058- 14/03/2014

Echange terrains CCSA Ville de BAPAUME

